

Lyon, le 23 septembre 2024

**Objet : demande d'ouverture de participation du public par voie électronique pour les permis de construire modificatif (n°PC0381002020005-M01 et n°PC0384172020002-M01).**

Monsieur le Préfet,

EDF Renouvelables France développe un projet photovoltaïque flottant sur le bassin aval de la STEP du Cheylas-Flumet dont EDF HYDRO est le concessionnaire. Ce projet innovant, qui sera l'un des projets flottants les plus puissants de France, s'inscrit totalement dans les objectifs nationaux et locaux de la transition énergétique. Il s'agit d'un projet exemplaire en termes de complémentarité des moyens de production d'électricité renouvelable (hydroélectrique et photovoltaïque) et d'optimisation de l'espace.

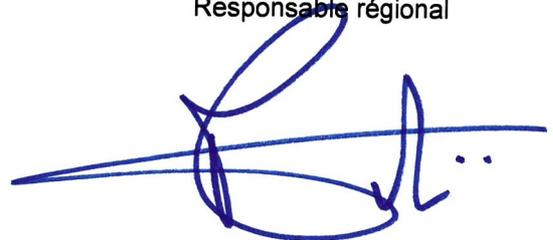
A la suite de plusieurs mois d'études et d'échanges avec les services de l'Etat, EDF Renouvelables France a déposé, le 20 juillet 2020, des demandes de permis de construire (PC n°0381002020005 pour la commune du Cheylas et PC n° PC0384172020002 pour la commune de Sainte-Marie-d'Alloix). Un arrêté d'autorisation pour ces deux permis de construire a été délivré le 27 novembre 2023.

Le 15 mai 2024, deux dossiers de demande de permis de construire modificatifs ont été déposés en en Mairie du Cheylas (n°PC0381002020005-M01) et de Sainte-Marie-d'Alloix (n° PC0384172020002-M01).

Par conséquent, par le présent courrier, EDF Renouvelables France, demande l'ouverture de la participation du public par voie électronique pour les permis de construire modificatif (n°PC0381002020005-M01 et n°PC0384172020002-M01), à réception des éléments nécessaires.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de bien vouloir accepter mes plus sincères salutations.

Monsieur Francis AUDIGIER  
Responsable régional



Copie :

DDT de l'Isère

